DESIGNATION	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe	
	Nature et date de l'application		Appliqués au 1er janvier 2019	Appliqués à compter du 1er septembre 2019	de la révision	Observations
Etablissements d'accueil de petite enfance : - Multi accueil de l'avenue de la Gare - Multi accueil de la rue du Lycée - Multi accueil Charaire - Multi accueil de la rue du Docteur Roux	Délibération du 16 12 2004 * Accueil régulier * Accueil occasionnel * Accueil d'urgence	Tarif horaire d'accueil Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles selon la composition de la famille : 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 à 7 enfants 8 enfants et plus Revenus mensuels pris en compte (revenus annuels déclarés sur le portail CAF CDAP divisés par 12) - plancher : - plafond :	d'effort horaires fixe	ar application de taux és en fonction du barème la CNAF 0,0605% 0,0504% 0,0403% 0,0302% 0,0202% 705,27 € 5 300,00 €	Selon les conventions passées avec la CAF	Produits 2017 (participations familiales) - multi accueil de l'avenue de la Gare : 242 314,90 € - multi accueil de la rue du Lycée : 243 152,81 € - multi accueil Charaire : 186 468,10 € - mutli accueil de la rue du Dr Roux : 181 055,78 € Application du taux d'effort immédiatement inférieur en cas d'enfant présentant un handicap à charge de la famille présent ou non en structure petite enfance - participation familiale calculée sur 11 mois et facturée à terme échu - pas de rétroactivité ni de recalcul de la facture - toute modification est applicable à compter du 1er jour du mois suivant la demande